



Commune
de Mont-Noble

Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de présentée par :

- M. Jean-Luc Follonier à Granges/VS, pour la transformation d'une terrasse couverte en jardin d'hiver sur la parcelle N° 4861, folio N° 13, au lieu-dit *Les Raccards*, à Vernamiège, zone chalets 0.20 en dérogation à la zone réservée ; coordonnées 2'599'932 / 1'117'901.
- Mme et M. Catherine et Marc Tillmanns à Merligen/BE, pour la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment en résidence principale sur la parcelle N° 735, folio N° 8, au lieu-dit *La Cordamou*, à Nax, zone extensive du village A 0.50 et zone vieux village ; coordonnées 2'599'189 / 1'119'503.
- Les Mayens du Valais Sàrl à Sion, pour la transformation et rénovation d'un raccard en habitation R2 sur la parcelle N° 535, folio N° 2, au lieu-dit *La Martéfenne*, à Mase, zone vieux village ; coordonnées 2'599'691 / 1'115'825.
- Mme Jyoti Grundisch à Yverdon-les-Bains/VD, pour l'installation d'une cheminée sur la parcelle N° 221, folio N° 3, au lieu-dit *La Royère*, à Nax, zone chalets 0.20 ; coordonnées 2'599'312 / 1'119'895.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 10 février 2023